

Re: histoire et droit

Par **sophie19**, le **08/07/2011** à **09:26**

Bonjour,

tout ça pour vous demander, si techniquement, il est possible de faire la 2ème année de droit sérieusement tout en étant dans une autre fac ?

Pour résumer, je serai en 3ème année à la fac d'Histoire en septembre. J'ai malgré tout fini ma 1ère année de droit car il me restait peu de matières et une culpabilité pesante, des regrets amers. Quand j'étais en première année, je sentais que j'avais besoin de faire autre chose mais sans vouloir faire ce choix. Donc j'ai perdu du temps à me demander pourquoi je n'avais plus d'intérêt pour le Droit. Pourtant, je sais qu'au début, ça m'avait plu. Seulement, ça n'est pas expliqué dans mon dossier, et peu importe, mes justifications n'ont pas de sens, face aux autres qui ont fait un parcours sans faute. Maintenant, je vois les choses du bon côté, car ça m'a permis de faire de l'Histoire, de faire d'autres choses tellement passionnantes qui m'ont permis de m'ouvrir sur le monde.

En histoire, normalement, je serai admise dans le master 2 que je veux (je suppose) (Recherche, archéologie ou enseignement).

En droit, par contre, je me dis que mon dossier va me poursuivre (une année d'absentéisme et une année manquée avec 9.78).

La question que je me pose, c'est au sujet des débouchés. J'ai besoin d'un travail dans 2 ou 3ans. est-ce que je vais devoir arrêter mes études... ce sont des questions que je me pose. Car il faut bien cotiser ^^

Et aussi, comment avez-vous vécu la 2ème année de Droit ? ça doit être bien loin pour vous, mais je sais qu'elle est chargée. Les cours sont-ils étalés l'après-midi ou le matin ?

Je me demande aussi, si pour les étudiants en master ou doctorat, il est possible d'avoir un travail à côté ?

Par **Camille**, le **08/07/2011** à **09:38**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "techniquement", par "possible" et par "sérieusement" ?

Vous voulez dire, à supposer que les deux inscriptions soient acquises et que les horaires "obligatoires" (cours, TD, exams) soient compatibles ?

Je pars également du principe que les deux disciplines vous intéressent/passionnent autant

l'une que l'autre.

Dans ce cas, il n'y a que vous qui pouvez répondre : comment évaluez-vous votre "capacité de surcharge" ? Votre "coefficient de persévérance", votre "taux de ténacité" voire "d'opiniâtreté", votre "facteur de sacrifices", bref, votre ratio "volonté de réussir/refus d'enlever" ?

Image not found or type unknown

Par exemple, vous êtes-vous déjà trouvée devant une situation que vous pensiez insoluble, mais que vous avez fini par résoudre en déployant une énergie dont vous ne vous seriez pas crue capable au départ ?

Avez-vous (raisonnablement) confiance en vous ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

P.S. : message rédigé avant votre deuxième, mais en fait ça ne change pas grand-chose à ma réponse. Avec en plus :

Qu'est-ce qui vous plaisait dans le Droit et savez-vous maintenant pourquoi votre intérêt a disparu ?

[quote="sophie19":38clb32y]

Les cours sont-ils étalés l'après-midi ou le matin ?[/quote:38clb32y]

Là, vous auriez dû déjà vous renseigner pendant cette année dans la fac en question, puisque ça peut changer d'une fac à l'autre.

Par **sophie19**, le **08/07/2011** à **11:29**

;))

Bonjour Camille Image not found or type unknown

Je préfère te tutoyer si ça ne te gêne pas, car c'est plus courant sur internet.

Techniquement, j'entends par là : assister aux cours de droit + le travail personnel en droit (+ assister aux cours d'histoire (je compte m'avancer en histoire cet été)).

Sérieusement : je ne veux pas faire les choses à moitié (! ne pas aller aux rattrapages, ne pas frôler le 10). Si je le fais, je veux m'investir. Et je crois que ça ne dépend que de l'intérêt (et de la chance !!!)

Un peu de la volonté oui, mais il n'y a pas de volonté sans intérêt.

J'ai perdu de l'intérêt pour le Droit, car je me sentais stagner. Je n'arrivais pas à entrevoir un avenir au delà de l'année. Ce sentiment entraîne une lassitude. Mais je pense que c'est dû aux fait que tout au long de l'année, on nous propose les mêmes matières en 1ère année. Ce qui me plaisait, c'est le raisonnement. La recherche de solution (en droit civil).

il n'y a pas 4h de cours par jour en 2ème année ?

Non, je n'ai pas particulièrement confiance en moi. C'est bien le problème (j'avais renoncé à aller à une épreuve, par manque de confiance en moi, alors qu'avec du recul je pense que je

m'en serais sortie) Image not found Mais j'ai un peu plus confiance en moi petit à petit. Or, quand je pose des questions autour de moi, soit on me fait sous-entendre que c'est prétentieux et irréaliste, soit on me dit que c'est maintenant ou jamais car je n'y reviendrai pas dans 10ans.

en quelle année es-tu ?

Oui, les deux disciplines m'intéressent vraiment autant l'une que l'autre (tout dépend des périodes historiques, et tout dépend de la branche du droit bien sûr, je n'aime pas tout). S'il existait une bi-licence histoire-droit, j'aurais été comblée.

D'un côté, je me dis "je le fais pour moi". Mais d'un autre, je dois penser à l'avenir. à ce qui peut m'ouvrir des opportunités sur un travail.

vers quoi te destines-tu ?

tu as sans doute raison. On ne peut pas répondre à ma place. La question que je me pose encore, c'est au sujet des débouchés.

Vous avez réussi à vous fixer un projet précis très tôt ?

Par **alex83**, le **08/07/2011** à **12:20**

Bonjour,

Le problème dans ce genres de cursus c'est que vous avez, pardonnez-moi l'expression le cul entre deux chaises. Et que, selon moi, il vaut mieux être très bon dans un domaine qu'être moyen dans plusieurs... Puisque le jour où il faudra travailler, on regardera le CV et on préférera peut-être celui qui a excellé en droit (par exemple) que celui qui a fait un double cursus histoire droit moyen.

D'ailleurs, le droit et l'histoire sont parfois très proche. Si vous aimiez les deux, vous auriez pu, pourquoi pas, vous orienter en master ou en doctorat en histoire du droit. Ou bien, faire une licence d'histoire puis revenir sur un cursus droit...

Enfin bref, comme le soulignait Camille, si vous êtes hyper motivé cela sera toujours possible mais il sera difficile d'exceller dans ces deux cursus en même temps.

Par **Camille**, le **08/07/2011** à **13:08**

Re,

[quote="sophie19":2hg6sula]

en quelle année es-tu ?
[/quote:2hg6sula]

:ymdaydream:

Ouh là ! D'aucuns diraient "dans les dernières"... La "dernière ligne droite" ou presque... Image not found or type unknown

[quote="sophie19":2hg6sula]
vers quoi te destines-tu ?
[/quote:2hg6sula]

A plus ou moins brève (ou longue, ça dépend comment on voit les choses) échéance, une

petite concession à perpétuité ? Image not found or type unknown

[quote="sophie19":2hg6sula]
Vous avez réussi à vous fixer un projet précis très tôt ?[/quote:2hg6sula]
Euh oui, mais il y a... très très longtemps (et pas à la fac).

[quote="sophie19":2hg6sula]
Non, je n'ai pas particulièrement confiance en moi. C'est bien le problème (j'avais renoncé à aller à une épreuve, par manque de confiance en moi, alors qu'avec du recul je pense que je

m'en serais sortie) Image not found or type unknown ! Mais j'ai un peu plus confiance en moi petit à petit. Or, quand je pose des questions autour de moi, soit on me fait sous-entendre que c'est prétentieux et irréaliste, soit on me dit que c'est maintenant ou jamais car je n'y reviendrai pas dans 10ans.
[/quote:2hg6sula]

Oui, ben c'est surtout là-dessus qu'il va falloir travailler, et dare-dare !
Se surestimer n'est pas bon, c'est même parfois malhonnête. Mais se dévaloriser non plus, c'est presque de "l'auto-malhonnêteté"... Avant de regarder le chemin qui reste à parcourir, il faut d'abord regarder le chemin déjà parcouru et admettre que, malgré quelques faux pas, on en a déjà fait une bonne partie.

Sans oublier cette belle phrase d'Oscar Wilde :
[/quote:2hg6sula][i:2hg6sula]L'expérience, c'est le nom que chacun donne à ses erreurs.[/i:2hg6sula][[/quote:2hg6sula]

Je dirais même que, parfois, on tire plus d'enseignements utiles de ses échecs que de ses réussites, même si les deuxièmes sont toujours préférables au premiers et qu'elles font toujours plus plaisir...

[quote="sophie19":2hg6sula]
D'un côté, je me dis "je le fais pour moi". Mais d'un autre, je dois penser à l'avenir. à ce qui peut m'ouvrir des opportunités sur un travail.
[/quote:2hg6sula]
Oui, mais c'est exactement pareil : penser à son avenir, [u:2hg6sula]C'EST[/u:2hg6sula][i:2hg6sula]"le faire pour soi"[/i:2hg6sula]. C'est sa "peau professionnelle" qu'on joue. Donc, c'est à soi de se déterminer, sans trop s'occuper de ce que disent les autres, dont les conseils sont souvent bons à écouter, certes, mais toujours... "à titre d'information" seulement !

Et comme je l'ai déjà dit ailleurs, la peur n'évite pas le danger mais elle permet de mieux s'y

préparer. Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **08/07/2011** à **13:20**

Bonjour,

[quote="alex83":1zqm04zm]

selon moi, il vaut mieux être très bon dans un domaine qu'être moyen dans plusieurs...

[/quote:1zqm04zm]

A terme, c'est-à-dire une fois dans la vie active (la vraie vie quoi !) je trouve que ça se discute. Et tout dépend de ce qu'on entend par "moyen". Mais c'est sûr que la première alternative est plus facile à défendre. Surtout dans un milieu plutôt "élitiste" comme l'université.

Personnellement, je préfère quelqu'un de raisonnablement compétent dans plusieurs domaines complémentaires qu'un "super-spécialiste". Du genre, comme on dit dans mon milieu, des "jojos-la science façon fonction de Dirac", c'est-à-dire infiniment compétents dans un domaine bien précis et totalement nuls dans tous les autres...

(ce sont d'ailleurs souvent aussi les plus dangereux...) Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **08/07/2011** à **15:57**

Camille,

Je ne parlais pas de sur-spécialisation (vu que je parlais simplement de cursus droit en l'espèce) mais de spécialisation.

Par ailleurs, "raisonnablement compétent" est une notion déraisonnablement absconse =).

Et ce que je voulais dire, plus précisément, c'est qu'il est difficile de maîtriser profondément plusieurs domaines de compétence. Celui qui se lance dans un cursus école de commerce ne pourra pas se revendiquer avocat. Il me semble donc difficile qu'un étudiant en histoire se revendique "bon" juriste (à moins qu'il cloisonne comme je le disais plus haut).

Mais encore une fois, nous jouons sur les nuances...

Par **sophie19**, le **10/07/2011** à **16:04**

;)

je me cloisonne déjà en Histoire Image not found or type unknown

alex, je comprends très bien ce que tu veux dire. Mais est-ce qu'en Droit, vous espérez obtenir des 16 de moyenne à tous les coups ? Est-ce qu'un 11 de moyenne n'est pas plus courant ? c'est moyen pourtant, non ?

Camille, je te remercie, je trouve que tout ce que tu dis très juste. se dévaloriser, c'est

presque de "l'auto-malhonneteté" (je retiens ) quelle sagesse.

j'ai eu mes résultats, j'ai eu 16 en droit consti, et 12 en droit civil, 15 dans deux mineures. Je

suis assez contente 

vous souvenez-vous des matières que vous avez eues en 2ème année ?

comment savoir si le droit pénal (avec TD) prend plus de temps que le droit des affaires ?

quelle matière vous accaparait le plus ? le droit administratif ?

je vais surfer sur les pages du forum pour voir.

Par **Camille**, le **10/07/2011** à **19:26**

Bonsoir,

[quote="alex83":3fw9fleg]

Par ailleurs, "raisonnablement compétent" est une notion déraisonnablement absconse =).

[/quote:3fw9fleg]

Hélas, hélas... c'est le genre de notions qu'on n'apprend malheureusement pas dans les livres...

Je dirais, en gros et pour simplifier, quelqu'un à qui on confie un dossier quelconque et qui vous dit qu'il n'est pas un super-crack du domaine mais qui, 48h plus tard, vous remet un topo pertinent et complet (et étayé !) avec une proposition de solution qui tient à peu près la route... Définition qui marche aussi dans les domaines technico-scientifiques...

:wink:

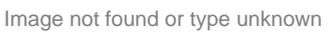


Par **Camille**, le **10/07/2011** à **19:29**

Bonsoir,

[quote="sophie19":16r9bo1k]

;)

se dévaloriser, c'est presque de "l'auto-malhonneteté" (je retiens )

[/quote:16r9bo1k]

C'est – en tout cas – une forme d'autodestruction.

[quote="sophie19":16r9bo1k]

j'ai eu 16 en droit consti, et 12 en droit civil, 15 dans deux mineures. Je suis assez contente ;)

Image not found or type unknown

[/quote:16r9bo1k]

Et pourtant, ça y est, vous recommencez !!!

"[u:16r9bo1k][b:16r9bo1k]16[/b:16r9bo1k][u:16r9bo1k] en droit constitutionnel... je suis [b:16r9bo1k][b:16r9bo1k]assez[/b:16r9bo1k][u:16r9bo1k] contente..."

Image not found or type unknown

[quote="sophie19":16r9bo1k]

comment savoir si le droit pénal (avec TD) prend plus de temps que le droit des affaires ?
quelle matière vous accaparerait le plus ? le droit administratif ?

[/quote:16r9bo1k]

Personne ne pourra réellement répondre à votre question, sauf à répondre pour son propre cas particulier, ou alors ce sera du genre "Les deux, mon général". Le temps passé dépendra de vos propres affinités et de vos propres difficultés personnelles dans l'un et l'autre domaine. Et, accessoirement, de vos propres ambitions dans le niveau de compétences/connaissances que vous vous êtes fixé comme objectif.

B-)

En partant d'un état initial égal à 16 en droit constitutionnel... 

Par **alex83**, le **11/07/2011 à 22:24**

Bonjour,

Ce n'est pas parce que la majorité des étudiants en droit a 10 ou 11 que l'on doit légitimer quelque parcours que ce soit par ce simple fait. Avoir entre 10 et 11 en droit, oui, c'est moyen (pas forcément mauvais, mais moyen). Il faut donc tout faire pour avoir des notes meilleures. Mon prof d'histoire du droit nous le disait sans vergogne l'année passée. Il s'étonnait de voir des étudiants enorgueillir de passer avec tout juste 10 de moyenne. 10/20 sur une copie signifie que la moitié du cours n'est pas apprise/comprise/saisie aimait-il à nous rappeler : pas de quoi se faire mousser -passez moi l'expression.

Dans ce qui nous occupe je m'évertuais à répondre à la lumière de votre 1er message. Vous le dites vous-même :

[quote:2lmfz3sy]une année d'absentéisme et une année manquée avec 9.78[/quote:2lmfz3sy]

C'est objectivement moyen comme nous l'entendons. Ce qui confirme en l'espèce ce que je disais. Il est difficile de réussir à se mettre à fond dans deux cursus différents. A moins que cela soit un cursus spécial (bi-licence, etc). Mais naturellement, Camille l'expliquait très bien, avec de la motivation, il est tout à fait possible (techniquement possible j'entends) d'obtenir vos deux diplômes. Mais gardez en point de mire que le but est bien notre avenir professionnel. Les choix -nos choix même, ne sont pas forcément des choix de cœur

([i:2lmfz3sy]ex nihilo[/i:2lmfz3sy], avant mon cursus droit, j'aurais adoré voire préféré faire fac d'histoire, de philo, de socio ou de psycho) mais doivent être fait à l'aune de la conjuncture économique voire politique qui est la notre...

Enfin, je préciserai qu'en ce qui me concerne, je n'espère pas obtenir 16 mais les notes les meilleures à tous les coups (ou du moins, je fais tout pour)... Donc je donne le meilleur de moi-même autant que je le peux.

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **12/07/2011** à **10:34**

Bonjour,

[quote="alex83":1w2jaqma]

Mais gardez en point de mire que le but est bien notre avenir professionnel. Les choix -nos choix même, ne sont pas forcément des choix de cœur ([i:1w2jaqma]ex nihilo[/i:1w2jaqma], avant mon cursus droit, j'aurais adoré voire préféré faire fac d'histoire, de philo, de socio ou de psycho) mais doivent être fait à l'aune de la conjuncture économique voire politique qui est la notre...

[/quote:1w2jaqma]

Tout à fait d'accord. Mais c'est aussi une raison pour laquelle, s'il est bon de se spécialiser dans un domaine particulier, et dans un domaine de préférence susceptible "d'assurer le casse-croûte", il faut rester les yeux ouverts à d'autres disciplines avoisinantes, en particulier si ce sont celles "de cœur". On ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait et il pourra se faire qu'un jour une opportunité imprévue se présente qui permette de combiner choix de raison et choix de cœur. A condition de s'y être préparé soigneusement.

Par **alex83**, le **12/07/2011** à **10:37**

Là dessus oui bien sûr. Rien n'empêche ; au contraire, tout oblige un juriste (pour exemple) à s'intéresser à toutes autres choses que le simple domaine juridique. Quel ennui sinon à terme !

Par **Camille**, le **12/07/2011** à **10:49**

Bonjour,

[quote="alex83":27xdaapq]

Mon prof d'histoire du droit nous le disait sans vergogne l'année passée. Il s'étonnait de voir des étudiants enorgueillir de passer avec tout juste 10 de moyenne. 10/20 sur une copie signifie que la moitié du cours n'est pas apprise/comprise/saisie aimait-il à nous rappeler : pas de quoi se faire mousser -passez moi l'expression.

[/quote:27xdaapq]

Tout à fait exact (et même probablement "pire" que ça...). Sauf que... d'un point de vue purement mathématique, sa remarque ne vaut que s'il peut "exhiber" le cas d'au moins un étudiant qui aurait déjà obtenu la note de 20/20... Ou, si on préfère, lui-même se considère-t-il comme apte à obtenir la note de 20/20 ?
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **sophie19**, le **15/07/2011** à **09:31**

"une année d'absentéisme et une année manquée avec 9.78
C'est objectivement moyen comme nous l'entendons."

Ah oui mais je ne faisais même pas de l'histoire à ce moment là. Moyen ou nul tout simplement. Si j'avais eu un peu de cran, je me serais directement inscrite en histoire à cette époque.

"Mon prof d'histoire du droit nous le disait sans vergogne l'année passée. Il s'étonnait de voir des étudiants enorgueillir de passer avec tout juste 10 de moyenne."
ah les profs d'histoire du droit... (!) Aurait-il pu donner sa propre moyenne ?
Je voulais m'intéresser à l'histoire du droit au départ, mais (avec le peu de recul que j'ai pris) je me dis qu'il n'y a pas plus imparfaite comme matière, très incomplète.

Je m'aperçois que de toute façon, je ne peux pas arrêter l'histoire, et je m'intéresse trop à un
:wink:

cursus de droit pour laisser tomber. Image not found or type unknown

Par **sophie19**, le **15/07/2011** à **09:47**

;)

j'aurais encore quelques questions Image not found or type unknown Je lis ce qui est noté sur le forum et j'ai cru
comprendre qu'on choisit le droit pénal surtout pour se faire plaisir.
Le droit pénal permet-il d'ouvrir des voies ou absolument pas ?

"une année d'absentéisme et une année manquée avec 9.78
C'est objectivement moyen comme nous l'entendons."

Je me demande si ça me bloquera de toute façon pour la suite ? je ne pourrais pas faire un
master 2 ?

Même si j'essaie d'avoir de bonnes notes les années suivantes ?

Quelle est la limite d'âge pour certains concours ?

Par **alex83**, le **15/07/2011** à **11:32**

Bonjour,

Le droit pénal est utile pour tout plein de concours, il ouvre donc par conséquent des voies...
Donc toujours faire un effort dans cette matière.

Non non, ce n'est en rien éliminatoire. Mais effectivement il faut que les années qui suivront se passent mieux tout de même pour mettre toutes les chances de votre côté.

Pour les limites d'âges, il faut se renseigner. Pour le CRFPA CAPA par exemple il me semble que c'est 27 ans (mais il existe toujours des passerelles)...

Par **lorelei**, le **16/07/2011** à **19:56**

Bonjour,

[quote="alex83":1uu4emsd]

Pour les limites d'âges, il faut se renseigner. Pour le CRFPA CAPA par exemple il me semble que c'est 27 ans (mais il existe toujours des passerelles)...[/quote:1uu4emsd]

Je ne crois pas qu'il existe une limite d'âge pour intégrer l'école d'avocat, que ce soit à l'entrée avec le CFRPA ou à la sortie avec le CAPA. Voir l'art 11 de la loi du 31 déc 1971 et les arts 51 à 55 du décret du 27 nov 1991.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTex ... 0018899346>

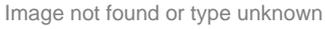
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTex ... 0006161098>

Ou alors j'ai mal lu... 

Mais, Alex83 je pense que tu confonds avec l'ENM où là il me semble qu'il existe bien une limite d'âge pour intégrer l'école, ainsi que des passerelles du genre si on a des enfants.....

Par **sophie19**, le **28/07/2011** à **10:21**

;)

d'accord lorelei 

à vrai dire, je trouve ça plutôt cohérent, car il me semble que de l'expérience professionnelle, personnelle est utile avant de se diriger vers le métier d'avocat.

ça signifie qu'un juriste, peu importe son domaine et son âge, peut un jour décider de devenir avocat et se reconverter ?

Par **Camille**, le **28/07/2011** à **12:02**

Bonjour,

Ben... vous avez bien déjà vu des hommes et des femmes politiques se reconvertir en avocat(e) ? Bon, d'accord, ce sont des cas un peu à part, mais ils n'ont pu le faire que par l'existence de passerelles.

A propos d'expérience professionnelle, à côté de la profession d'avocat, il y a aussi celle d'expert agréé, justement dans le domaine professionnel concerné.